



Votre député En Marche !



## SOMMAIRE

### FISCALITÉ / BUDGET

Page 2

### TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Page 4

### EUROPE / INTERNATIONAL

Page 8

### HAUTES-ALPES

Page 9

### VISITES DE PERSONNALITÉS

Page 10

### LA NATION RECONNAISSANTE

Page 12

# La lettre de votre député Joël Giraud



Chèr(e)s concitoyen(ne)s,

Nous sommes à quelques jours de souffler la première bougie de cette XV<sup>e</sup> législature !

12 mois riches en travaux, en débats, en échanges, non seulement à l'Assemblée nationale mais également avec vous, sur le terrain, à chacune de nos rencontres, à chacun de mes déplacements dans notre beau département.

Beaucoup a été fait en un an, encore autant reste à faire par le Gouvernement et par le Parlement pour respecter la promesse de nos engagements de campagne respectifs. Nous sommes à l'œuvre sans fléchir pour parvenir à concrétiser le projet de transformation auquel nous travaillons.

Qu'il s'agisse de la lutte contre les inégalités sociales dans tous les domaines et à tous les niveaux en commençant par la base c'est-à-dire l'école, du combat contre l'insécurité au quotidien, de la construction d'une Europe forte, du développement d'une économie solide recentrée autour de la valeur travail ou encore d'une représentation politique plus responsable et plus efficace, nous travaillons à des solutions efficaces et concrètes pour retrouver force et vigueur et vous redonner confiance.

La fonction de rapporteur général du budget en charge des Finances de la Nation est une fonction délicate mais particulièrement passionnante car elle requiert une présence tout au long des travaux à l'Assemblée, en commissions, en séance et en commission mixte paritaire, pour jouer un rôle de pivot, de charnière ou encore de relais entre l'Assemblée nationale et le Gouvernement puisqu'il apporte son expertise sur tous les projets de loi de Finances et l'ensemble des textes budgétaires.

La préparation des diverses lois de Finances a représenté un travail colossal pour maintenir un équilibre financier entre les charges et les ressources de l'État.

Un dur labeur qui vient d'être récompensé !

En effet, la Commission européenne vient de proposer mercredi 23 mai de sortir la France de la procédure pour déficit excessif ouverte contre elle en 2009, au vu de performances budgétaires correspondant enfin aux exigences européennes. Les prévisions économiques européennes évaluent pour trois années consécutives (2017/2018 et 2019) le déficit français en dessous de la fameuse «barre des 3,0%» du PIB, après 10 ans de dérapage.

C'est la traduction concrète de l'assainissement de nos comptes publics qui conforte notre envie de poursuivre nos efforts pour réduire notre dette et redonne du crédit à notre pays aux yeux de l'Europe et du Monde.

C'est dans cette ligne de conduite que continue de s'inscrire mon engagement, pour notre département et pour la France.

Bien sincèrement vôtre.

Joël Giraud

# FISCALITÉ / BUDGET

## Logement : prorogation des dispositifs « Pinel » et « PTZ »

Le Gouvernement avait arbitré à l'été 2017, en raison du coût pour les finances publiques, pour la disparition dans le projet de loi de Finances pour 2018 des dispositifs fiscaux favorables à l'accession à la propriété et à la location que sont les « Pinel » et « Prêt à Taux Zéro ». Ils seront finalement maintenus et réformés grâce à la mobilisation du rapporteur général de la commission des finances Joël Giraud et des députés des groupes LaREM et MODEM.

Le « PTZ » dans l'immobilier neuf est accordé sous conditions de ressources aux familles achetant une résidence principale pour la première fois. Ce « PTZ » est maintenu deux années supplémentaires en zone B2 et C où le marché est moins en tension, avec une quotité réduite de 40% à 20%. Le « PTZ » dans l'ancien avec une obligation de travaux est maintenu également dans les mêmes zones. Les députés ont complété ce dispositif en le maintenant dans le cadre de la vente HLM sur l'ensemble du territoire et en le rendant éligible au financement de ventes en l'état futur de rénovation.

Le dispositif « Pinel », un avantage fiscal consenti aux particuliers achetant un logement pour le louer dans des conditions encadrées, est quant à lui recentré sur les zones géographiques où la tension entre l'offre et la demande de logements est la plus forte : les logements situés en zone A et B1 continueront à être éligibles au « Pinel » jusqu'au 31 décembre 2021, tandis que les habitations situées en B2 et C pourront bénéficier du dispositif à la double condition que l'opération concernée ait fait l'objet d'un dépôt de permis de construire avant le 31 décembre 2017 et que l'acquisition notariée soit intervenue au plus tard le 31 décembre 2018.

Grâce à un autre amendement de Joël Giraud, qui concerne les deux dispositifs, resteront éligibles les communes couvertes par un contrat de redynamisation de sites de défenses (CRSD). Mais à ce jour, le décret relatif au CRSD n'est toujours pas paru. Joël Giraud va donc en juillet déposer un rapport d'application de la loi Fiscale et le rendre public pour dénoncer ce type de blocage administratif.

## Suppression progressive de la taxe d'habitation et augmentation de la CSG

Notre système de protection sociale est un acquis qu'il nous faut préserver. Héritier de la période d'après-guerre, il a fait l'objet au fil des décennies de nombreuses réformes d'ampleur inégale mais n'est aujourd'hui plus adapté à la situation économique et sociale et à ses enjeux. Dressant le constat d'un financement très largement assuré par des cotisations sociales pesant sur les revenus du travail, le Gouvernement a proposé de l'asseoir davantage sur la fiscalité, en conformité avec les engagements de campagne du Président de la République.

Les effets combinés de la réforme de la CSG et celle de la taxe d'habitation permettront de soutenir le pouvoir d'achat des ménages français. Ils ne sont toutefois pas aisés à appréhender dans leur ensemble. Le Gouvernement estime que les 40 % des personnes retraitées aux revenus les plus modestes ne seront pas concernées par la hausse de la CSG et que cette dernière sera *in fine* sans effet pour deux tiers des retraités, après prise en compte de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Si la solidarité intergénérationnelle est indispensable à la sauvegarde de notre modèle social, elle ne doit pas faire peser sur certains contribuables des charges trop lourdes. C'est la raison pour laquelle Joël Giraud a alerté le Gouvernement sur certains angles morts ou effets négatifs insuffisamment anticipés de la réforme. Ainsi, le Premier Ministre a annoncé le 20 mars dernier que des correctifs seraient apportés au dispositif pour 100 000 ménages dont le revenu fiscal de référence se situe juste au-dessus du seuil retenu pour l'application de la hausse de la CSG. Le rapporteur général suivra avec la plus grande attention les propositions qui seront faites par le Gouvernement dans le prochain projet loi de Finances.



## Taxe de séjour et plateformes internet de location : de nouvelles retombées pour les communes

Le rapporteur général de la commission des finances a fait voter en loi de Finances rectificative pour 2017 le principe que les communes puissent appliquer dès 2019 aux plateformes de locations du type Airbnb ou Aritel-HomeAway, une taxe de séjour pouvant aller jusqu'à 5% du prix de la location par nuitée, au pourcentage et dans la limite du plafond fixés par celles-ci.

À l'heure actuelle, la taxe de séjour qui s'applique aux meublés touristiques est la même que pour les hôtels et dépend du nombre d'étoiles affiché : 3 euros pour un établissement 5 étoiles, 75 centimes pour un établissement à une étoile, 55 centimes pour un camping, etc. Le problème étant que les propriétaires de meublés touristiques sont très peu nombreux à faire cette démarche de certification. Par exemple, à Bordeaux, un propriétaire d'un meublé de tourisme sans certification est censé prélever une taxe de séjour de 0,35 euro par nuitée contre 1,10 euro pour un hôtel classé trois étoiles. Le député des Hautes-Alpes met également en exergue « la perte massive de revenus pour les collectivités locales », la taxe de séjour étant perçue par les communes ou les communautés de communes.

De plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les plateformes de location auront pour obligation d'indiquer la qualité de l'annonceur, qu'il soit professionnel ou non professionnel. Enfin, Joël Giraud a fait généraliser la collecte de la taxe de séjour « au réel » par les plateformes qui sont intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels. La possibilité, pour les autres plateformes, de collecter la taxe, si ces opérateurs y sont habilités par les logeurs, est maintenue.

## Renforcement des sanctions contre les grands fraudeurs

Avec la mobilisation des députés du groupe LaREM, les fraudeurs fiscaux ont de quoi être inquiets : ceux ayant utilisé une fausse identité, de faux documents ou des comptes bancaires à l'étranger, seront désormais passibles de peines passant de 2 à 3 millions d'euros. L'amendement « En marche » prévoit en outre des peines complémentaires d'interdiction des droits civiques, civils et de famille.



### Dotations aux collectivités locales : vers plus de transparence

Joël Giraud souhaite aussi une anticipation des notifications qui arrivent le plus souvent après le vote du budget.

Le rapporteur général du budget, Joël Giraud, a provoqué mercredi 23 mai une réunion du bureau de la commission des finances pour faire le point avec la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) sur la mise en place d'un système de données ouvertes relatives aux dotations financières des collectivités tant à l'attention des maires que du grand public. Ce système transparent sera opérationnel fin mai. En parallèle, il a été demandé à la DGCL de travailler avec la commission des finances à une anticipation de la notification des dotations de l'État aux collectivités pour que celles-ci puissent voter leurs budgets en pleine connaissance de cette information capitale notamment pour les communes non urbaines.

### Prélèvement à la source

Le rapporteur général de la commission des finances s'est penché sur la question des sanctions pour l'employeur, en cas par exemple de violation du secret professionnel ou de retard de paiement. Grâce à l'adoption de plusieurs amendements, au lieu des peines actuellement prévues pour les agents des finances publiques particulièrement lourdes dans le code pénal, la violation du secret professionnel sera considérée comme une simple violation d'une information couverte par un secret légal avec à la clé une sanction dissuasive mais mesurée. Pour les retards de paiement, les sanctions pour les employeurs seront celles prévues en cas de

rétention de contribution sociale, nettement moins lourdes que celles prévues pour les agents de Bercy. Enfin, le député des Hautes-Alpes a fait préciser que les dispositions spécifiques prévues pour les CDD, avec l'application d'un abattement égal à la moitié du salaire minimum, s'appliquent bien aux contrats de mission conclus dans le cadre de contrats de travail temporaire, eux-mêmes utilisés par les sociétés d'intérim.

### Plafonnement des frais bancaires appliqués pour le recouvrement des créances publiques

Joël Giraud a fait plafonner par amendement l'ensemble des frais bancaires appliqués pour le recouvrement de toutes les créances publiques (produits fiscaux, recettes locales, contributions indirectes...), à 10 % du montant dû au Trésor public, tout en prévoyant également un plafonnement général de ces frais, fixé par décret. Ce dispositif permettra à l'avenir d'éviter les situations où dans le cadre du recouvrement d'une somme d'un montant limité, par exemple des frais de cantine qui n'ont pas été réglés à une commune, les frais bancaires associés soient aussi élevés (130 euros en moyenne) que la somme due, alors même que les personnes se trouvent dans une situation financière difficile puisque c'est précisément pour cette raison qu'elles payent leurs factures avec retard.

### Classement en station de tourisme : délais prolongés

Sur impulsion de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM), en concertation avec l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT) et l'Association Nationale des Élus de Montagne (ANEM), Joël Giraud a fait sécuriser en loi de Finances pour 2018 le maintien des anciens classements en stations de tourisme. Cette disposition permet à de nombreuses stations de continuer à bénéficier des effets de leur ancien classement jusqu'à l'obtention de leur nouveau classement.

### Pour l'investissement des coopératives agricoles

Jusqu'à présent et au contraire des autres structures de l'économie sociale et solidaire, les coopératives agricoles et notamment les CUMA avaient l'obligation de garder les subventions publiques sur un compte de réserve indisponible. Le but de cette mesure était de

consolider leurs fonds propres. Mais dans un monde qui change, cette rigueur a souvent été un frein à la performance économique. Le député des Hautes-Alpes a ainsi introduit dans la loi Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire un amendement qui adoucit cette règle en limitant à 50% du montant cette obligation de garder en réserve indisponible les subventions publiques. Les coopératives agricoles pourront désormais affecter le solde de 50% au plus des subventions au compte de résultat et ainsi mieux investir et améliorer leurs charges d'exploitation ou baisser le coût des services rendus à leurs adhérents.

### Les députés LaREM de la région PACA se mobilisent pour les radios associatives

À l'initiative de leur collègue Jean-Marc Zulesi, les douze députés LaREM des circonscriptions de la région PACA ont écrit au Président Muselier concernant la volonté du Conseil régional de ne pas renouveler la convention qui le lie à la Fédération régionale des radios associatives du Sud-Est (FRASE) jusqu'au 31 décembre 2018. Le soutien historique de la région PACA a permis le développement d'un monde radiophonique local riche de sa diversité et de la qualité de ses émissions sur tout le territoire régional : 40 radios libres émettent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, écoutées par des millions d'auditeurs. Les députés LaREM sont mobilisés pour défendre les radios associatives de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui participent à la vie et au rayonnement culturel du territoire.

### Jour de carence : exclusion des accidents du travail, les maladies professionnelles et d'autres situations exceptionnelles du dispositif

Dans le cadre du rétablissement du « jour de carence » pour les fonctionnaires (l'arrêt maladie sera rémunéré à partir du deuxième jour) Joël Giraud a fait préciser par amendement que les divers congés relatifs aux accidents du travail et maladies professionnelles et ouverts aux agents publics, quelle que soit leur dénomination, en sont exclus : le congé du blessé de guerre sur un théâtre d'opération extérieure ou dans le cadre d'une opération de sécurité intérieure, les congés pour accident de service ou du travail et les maladies professionnelles.

# TRAVAUX PARLEMENTAIRES

## Moralisation de la vie politique et transparence des frais de mandat des députés : Joël Giraud, l'un des 7 parlementaires à avoir communiqué ses relevés

En mai 2017, l'association « Regards Citoyens » avait sollicité tous les députés en cours de mandat pour leur demander la communication du détail des comptes bancaires dédiés à leurs frais de mandat, une démarche prévue par nos principes constitutionnels et européens et notamment le livre III du Code des relations entre le public et l'administration selon lequel tout citoyen a le droit d'accéder à l'information publique et donc aux documents justifiant des dépenses publiques. Rappelons que tout parlementaire bénéficie, pour sa mission, d'une indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) versée forfaitairement sur un compte bancaire dédié dont l'emploi est bien entendu réglementé. Nous sommes loin de l'époque où l'utilisation des frais de mandat des députés n'était soumise à aucun contrôle. Un système qui a changé depuis le vote sur la moralisation de la vie politique par la nouvelle Assemblée qui impose par exemple de conserver les justificatifs, un contrôle aléatoire ou bien encore le remboursement des frais non utilisés en fin d'année. C'est l'une des réformes phares du début du quinquennat d'Emmanuel Macron définitivement adoptée en août 2017 et qui met fin notamment à l'ancienne réserve parlementaire jugée trop clientéliste et à l'interdiction des emplois familiaux de collaborateurs.

Sept parlementaires dont Joël Giraud, rapporteur général du budget, avaient alors répondu favorablement à la sollicitation de « Regards Citoyens » et fait acte de transparence. Concernant les autres parlementaires, l'association a déposé 567 requêtes au tribunal administratif pour obtenir la transparence des députés.



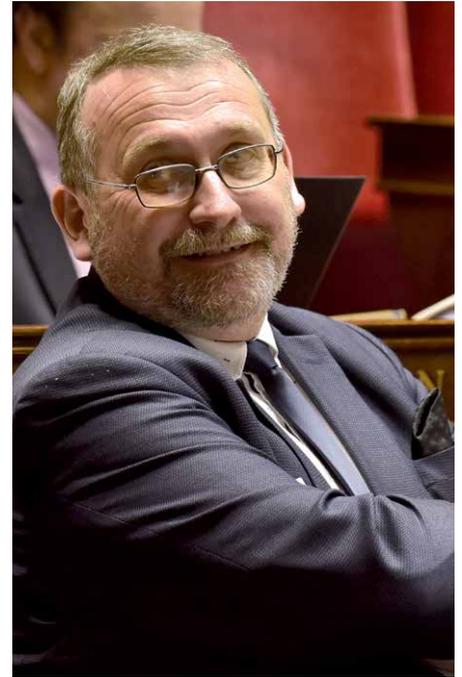
## Projet de loi ELAN : Joël Giraud fait adopter l'exonération de contribution économique territoriale et un dégrèvement de taxe d'habitation aux résidences accueillant principalement des demandeurs d'asile

Le projet de loi « Égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 a créé une catégorie spécifique de résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS) qui sont réservées à des personnes sans-abri ou en grande difficulté et majoritairement dédiées aux demandeurs d'asile. Ces structures contribuent à créer des places supplémentaires, permettant de limiter le recours au système particulièrement onéreux des nuitées hôtelières conformément aux orientations fixées par le Président de la République le 11 septembre 2017 à Toulouse.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi sur l'Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) en commission des affaires économiques, Joël Giraud député des Hautes-Alpes et rapporteur général de la commission des finances, en lien avec la rapporteure du texte et le groupe LaREM, a fait voter pour ces RHVS une exonération de contribution économique territoriale et un dégrèvement de taxe d'habitation dans l'objectif d'encourager, en cohérence avec le plan gouvernemental pour le logement d'abord, le développement des RHVS qui proposent un logement adapté et un accompagnement social aux personnes en grande précarité.

Présenté en Conseil des ministres le 4 avril, le projet de loi ELAN poursuit deux objectifs fondamentaux : libérer la construction en simplifiant les procédures et les normes et en encadrant mieux les procédures contentieuses, et protéger les plus fragiles en adaptant les solutions de logement pour les plus démunis et en fluidifiant les parcours résidentiels privés et sociaux.

Le texte réforme également le secteur du logement social, par la réorganisation et le regroupement des organismes HLM, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire via la limitation à l'échelon départemental du regroupement des organismes de moins de 15 000 logements locatifs sociaux. Il renforce aussi la transparence des attributions des logements sociaux et prévoit un examen périodique de la situation des locataires HLM. Un nouveau « bail mobilité » viendra



accompagner la mobilité professionnelle ou liée à la formation.

Enfin, le dernier grand axe de ce projet de loi est d'améliorer le cadre de vie en luttant contre toutes les formes de fractures territoriales, qu'elles touchent les quartiers de la politique de la ville (QPV), les territoires ruraux, et les villes moyennes, trop longtemps oubliées de l'aménagement du territoire. Pour accompagner la rénovation des centres-villes dégradés des villes moyennes, dans le cadre du plan « Action cœur de ville », une « Opération de Revitalisation de Territoires », pourra mobiliser localement tous les acteurs publics et privés pour la rénovation des logements et améliorer le cadre de vie des habitants.

Dans les métropoles et les grandes villes touristiques, de plus fortes pénalités seront appliquées pour les locations touristiques abusives, qui augmentent la pression locative résidentielle.

En matière de rénovation énergétique, le projet de loi fixe l'obligation de travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments tertiaires pour atteindre les objectifs du Plan Climat. Il lutte contre les « zones blanches » de téléphonie dont souffrent de nombreux territoires, notamment ruraux, et accélère le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2022.

Les discussions en première lecture du projet de loi à l'Assemblée nationale sont prévues jusqu'au début du mois de juin.

## Projet de loi pour une Immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie

### Clarification juridique pour les migrants non-admis et surtout l'attention portée aux personnes vulnérables

Le projet de loi pour une Immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif en cours de navette parlementaire, était muet sur le vecteur actuel le plus utilisé pour empêcher les migrants de pénétrer sur le territoire national : la non-admission ou refus d'entrée. Et pour cause, c'est en 2015 que cette procédure prévue essentiellement pour les aéroports et plus marginalement les gares internationales a été étendue aux frontières terrestres. Elle a permis de l'aveu du ministre de l'Intérieur, d'empêcher 85 000 personnes d'entrer en France. Constatant sur le terrain les lacunes de la procédure, Joël Giraud a fait voter deux amendements pour l'encadrer de manière très stricte, tout d'abord sur la zone géographique où le refus d'entrée peut être prononcé : une zone comprise entre la frontière et une ligne tracée à dix kilomètres en deçà. Ensuite, pour remédier aux situations dramatiques qui ont défrayé la chronique avec des personnes enceintes ou malades, à l'image de la jeune nigérienne ramenée en gare de Bardonecchia, enceinte et atteinte d'un lymphome dont elle est décédée peu de temps après à l'hôpital de Turin. Le second amendement adopté prévoit ainsi une attention particulière portée aux personnes « vulnérables » au sens de la Directive de l'UE qui en dresse la liste exhaustive, en insistant sur la situation des mineurs y compris accompagnés. Pour Joël Giraud ces dispositifs seront « à la fois protecteurs de droits humains et des forces de l'ordre car les trous dans la raquette du droit sont aussi dangereux pour les personnes en détresse que sont les migrants, que pour les agents en charge de la sécurité publique, dont les missions doivent être définies non pas oralement mais par des textes juridiques précis. » Enfin, Joël Giraud salue l'aménagement du délit de solidarité instauré en 2012 et très contesté, qui comporte désormais des dérogations mettant à l'abri les aidants, y compris lorsqu'ils transportent des personnes dont la santé ou l'intégrité physique est en jeu.

### Sa déclinaison dans les Hautes-Alpes

À la demande des deux députés Pascale Boyer et Joël Giraud, la rapporteure du projet de loi pour une Immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif Élise Fjlageles s'est rendue toute la journée du 15 mars dans les Hautes-Alpes, dans le Briançonnais où elle a pu rencontrer tous les acteurs de terrain, ville de Briançon, associations, forces de police et de gendarmerie avant de se rendre à Gap en

Préfecture. La députée a pu ainsi, *in situ* et dans des conditions hivernales, bien appréhender le problème des migrants à la frontière franco-italienne. Le lundi 19 mars, c'est la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) qui a effectué une visite de terrain afin de rencontrer les acteurs, à la demande du ministre de l'Intérieur qui a saisi la CNCDH pour rendre un avis sur le texte.

### Le projet de loi a été adopté en 1<sup>re</sup> lecture par l'Assemblée nationale le 22 avril 2018. Il sera discuté ensuite au Sénat.

Parallèlement au travail parlementaire, le sujet est particulièrement sensible dans les Hautes-Alpes qui doivent faire face à une arrivée massive de migrants en provenance de l'Italie voisine. Il s'agit de faire respecter les droits et les devoirs de chacun mais aussi d'accomplir son devoir humaniste de citoyen afin d'accueillir dignement des réfugiés en situation de détresse. Aussi, le député a condamné toutes formes de violence et tous les incidents inqualifiables perpétrés sur notre territoire par des personnes qui utilisent le drame des migrants à des fins uniquement politiques. La provocation de ceux qui à l'ultra droite veulent verrouiller les frontières a eu pour seule conséquence de faire converger sur le site de la frontière franco-italienne des groupes d'ultra gauche qui ont fait passer illégalement des personnes avec le seul objectif d'affronter les forces de l'ordre, dont Joël Giraud salue le courage et l'engagement. Aucune opposition à un projet de loi, aucune philosophie ne sauraient justifier une telle attitude.

Le député Joël Giraud exprime sa plus vive émotion après la découverte de deux cadavres de migrants dans le Briançonnais – une nigérienne retrouvée noyée dans la Durance à proximité de Briançon et un sénégalais retrouvé mort au pied du col de Montgenèvre – et d'un troisième sous la neige le long du torrent du Fréjus à Bardonecchia, durant le seul mois de mai 2018. Ces drames témoignent des conditions géographiques particulièrement hostiles dans lesquelles les migrants traversent la frontière chaque jour en plus grand nombre, ajoutant à l'urgence d'une situation à laquelle le territoire est appelé à faire face avec la plus grande responsabilité.

Au-delà du drame, c'est vraiment un appel au secours à l'Union européenne qu'il faut lancer car seule une politique coordonnée permettra d'éviter que des femmes et des hommes poussés par la guerre ou la misère ne soient amenés à mettre leur vie en danger.

## Joël Giraud salue la meilleure prise en charge financière par l'État des mineurs isolés étrangers au profit des Départements

Les Hautes-Alpes sont particulièrement confrontées à l'impact des phénomènes migratoires et l'arrivée massive de mineurs non accompagnés. Joël Giraud estime que la protection des personnes vulnérables implique une prise en charge financière de l'État à la hauteur des enjeux. Dans le cadre de la loi de Finances pour 2018, le rapporteur général a œuvré afin que le Gouvernement rehausse sa contribution aux dispositifs d'accueil et d'orientation des mineurs non accompagnés, à hauteur de 132 millions d'euros. Par ailleurs, dans le cadre de l'institution d'un fonds exceptionnel de solidarité en 2017 en loi de Finances rectificative 2017 au bénéfice des départements et collectivités dont la situation financière est la plus dégradée, Joël Giraud a fait voter la prise en compte du nombre de mineurs isolés étrangers accueillis en urgence puis pris en charge par les départements parmi les critères d'éligibilité et de répartition de ce fonds.

Aussi, Joël Giraud, qui a rapporté cet hiver la loi de Programmation des finances publiques 2018-2022, se félicite de la sortie annoncée des dépenses supplémentaires liées aux mineurs non accompagnés du plafond d'augmentation maximum de 1,2% des dépenses de fonctionnement des départements, dans le cadre de la contractualisation mise en place dès 2018 avec les plus grandes collectivités territoriales.

Les négociations et annonces récentes du Gouvernement, saluées en partie par l'Assemblée des Départements de France, vont dans le bon sens pour le député : une aide concentrée sur la phase d'accueil et d'évaluation avec 500 euros par jeune et 90 euros jour pour l'hébergement pendant 14 jours (puis 20 euros du 15<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> jour), au lieu de 250 euros par jeune et par jour limité à 5 jours.

La question en suspens reste la définition de l'année de référence du nouveau dispositif, qui doit garantir une rétroactivité permettant de solder les restants dus aux départements exposés aux dépenses : pour le département des Hautes-Alpes, ce ne sont pas moins de 1,183 million d'euros restants dus par l'État au titre de 2017 pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres.

Joël Giraud estime que 2015 et 2016 ont marqué le début de la hausse significative du flux des migrations constatées à la frontière franco-italienne et devraient être les dates à retenir.



### En Marche pour un nouveau pacte ferroviaire

Les Français sont attachés à un grand service public ferroviaire, qui fait partie de leur patrimoine national. Ce service public est, par ailleurs, essentiel pour les transports du quotidien, le développement économique, l'aménagement du territoire et la transition écologique.

Cependant, force est de constater que ce service public coûte de plus en plus cher (14 milliards d'euros, +22% en 10 ans, ce qui représente 500 €/foyer sur un an) et ne fonctionne pas mieux pour autant. Aussi, le Gouvernement a proposé une réforme globale et cohérente, afin de remettre à niveau le réseau pour des trains ponctuels, de disposer de davantage de trains à de meilleurs prix pour un service qui fonctionne mieux et se tourne vers l'avenir, notamment pour répondre aux exigences européennes d'ouverture du transport ferroviaire de voyageurs à la concurrence dans les prochaines années.

En septembre 2017, le Gouvernement a initié une refondation de la politique des transports dans le but d'améliorer la mobilité sur l'ensemble du territoire. Une mission a été confiée à Jean-Cyril Spinetta, haut fonctionnaire français, afin de refonder notre modèle de transport ferroviaire. Suite à la remise de son rapport en février 2018, le Gouvernement a lancé la réforme du système ferroviaire. Le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire présenté par la ministre des Transports, Elisabeth Borne a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale par 454 voix contre 80 le 17 avril. Il est actuellement étudié par les sénateurs pour un vote attendu le 5 juin. Selon les conclusions de la commission mixte paritaire (CMP), il y aura ou non un second vote à l'Assemblée nationale qui pourrait intervenir au plus tard fin juin ou début juillet.

### La reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État : Une opportunité exceptionnelle pour la SNCF rendue possible par l'amélioration de la trajectoire des finances publiques qui impose plus que jamais l'adoption du projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire

Fin mai, le Premier ministre a annoncé aux organisations syndicales la reprise par l'État de 35 milliards d'euros de dette de SNCF Réseau, en deux temps, 25 milliards d'euros en 2020 et 10 milliards d'euros en 2022. Comme cela avait été expliqué par le rapporteur général de la commission des finances, Joël Giraud, dans son rapport sur le Programme de stabilité pour les années 2018 à 2022, publié le 17 avril dernier, la reprise de dette de SNCF Réseau devrait modifier la trajectoire des finances publiques, via une augmentation du déficit et de la dette publique. En 2020, la reprise de dette à hauteur de 25 milliards d'euros pourrait représenter une hausse du déficit public d'environ 1 point de produit intérieur brut (PIB). En 2022, la reprise de dette à hauteur de 10 milliards d'euros pourrait représenter une hausse du déficit public d'environ 0,4 point de PIB.

S'agissant de la dette publique, l'INSEE a déjà reclassé une partie de la dette de SNCF Réseau en dette publique à compter de 2014, au motif que le gestionnaire d'infrastructure dépendait structurellement de l'État pour couvrir ses charges. Fin 2013, le montant de dette reclassée en dette publique s'élevait à 10,8 milliards d'euros.

En 2020, la reprise de dette à hauteur de 25 milliards d'euros pourrait avoir un impact d'environ 14 milliards d'euros, représentant une dégradation d'environ 0,6 point de PIB. En 2022, la reprise de dette à hauteur de 10 milliards d'euros supplémentaires représenterait une dégradation de la dette publique d'environ 0,4 point de PIB. Compte tenu du caractère favorable de la trajectoire des finances publiques prévue par le Gouvernement, la reprise d'une partie de la dette de SNCF Réseau modifie un peu celle-ci. Le déficit public sera quasiment résorbé d'ici 2022 et la dette publique continuera à diminuer fortement dès 2018. Toutefois, la reprise partielle de la dette de SNCF Réseau réduit les marges de manœuvre budgétaires pour le financement d'autres politiques publiques. Enfin, la décision prise par le Gouvernement rend impérative la maîtrise de la trajectoire financière de SNCF Réseau, sans endettement supplémentaire. Cela est notamment le sens du projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire, actuellement en discussion.

### SNCF : Le Premier Ministre a arbitré en faveur du maintien du maillage du réseau

Joël Giraud, usager régulier du train et défenseur de ce mode de transport particulièrement important dans un département comme les Hautes-Alpes suit de près le projet de réforme ferroviaire. Ainsi, le mercredi 21 février, avec les membres du bureau de la commission des finances et son président Éric Woerth, il a rencontré la ministre des Transports. Toutes opinions politiques confondues, les parlementaires ont défendu les « petites lignes » Joël Giraud insistant sur la nécessité d'adopter pour ces lignes un référentiel de travaux et d'exploitation différents des lignes à très fort trafic, ce qui existe dans les états européens voisins, Italie, Allemagne, Suisse, Autriche, sans le moindre problème de sécurité. Pour exemple une ligne de montagne en Suisse ou en Autriche revient trois fois moins cher qu'en France, ce qui assure leur pérennité. En tout état de cause, les députés de la commission des finances ont été suivis par le Gouvernement puisque le Premier Ministre a annoncé que ce volet du rapport Spinetta n'était pas à l'ordre du jour, car il n'appartenait pas que de telles décisions ayant un fort impact sur les territoires soient prises depuis Paris. Un soulagement pour l'étoile ferroviaire de Veynes et la desserte des Hautes-Alpes.

### Trains de nuit : l'opérateur autrichien qui gère désormais les réseaux allemands, italiens, suisses, tchèques, polonais, slovènes, slovaques... affiche sa bonne santé financière et lorgne sur le marché français

Pour la SNCF mais aussi la Deutsche Bahn, les trains de nuit étaient un héritage de l'histoire à remiser au placard des souvenirs. Un avis que, en Europe, ne partageait pas ÖBB, l'opérateur public autrichien qui a fait jouer la concurrence et s'est imposé partout depuis 2017... sauf en France affichant... des bénéfices là où la Deutsche Bahn prétendait (comme la SNCF) perdre 37 millions d'euros par an ! « La France, frileuse, n'a pas participé à ce renouveau du train de nuit où les tarifs vont de 29 € pour un siège confortable à 139 € pour un single avec douche et wc » indique Joël Giraud, au moment où la loi Ferroviaire va ouvrir le rail à la concurrence en France. ÖBB annonce « regarder avec intérêt la situation en France » dans un article du magazine « Reporterre ». De là à penser qu'un jour la très montagnaise Autriche sauve les trains de nuit français, c'est un espoir que caresse le député haut-alpin. Cela aura déjà eu un effet. Vexé, le président de la SNCF a annoncé en réplique la modernisation des voitures couchettes sur ce train !

### Restriction de l'arrêt du train de nuit en gare de Chorges : Joël Giraud saisit le Président de la SNCF

La direction Intercités de SNCF mobilités a renforcé la composition des trains de nuit Paris Briançon afin de répondre à l'accroissement de la demande pendant les vacances scolaires de février, en proposant quatorze voitures au lieu de dix les vendredis, samedis et dimanches au départ de Paris et samedis et dimanches au départ de Briançon, de façon à offrir davantage de places aux voyageurs. Par courrier adressé aux élus du département courant mars, la direction Intercités a affirmé avoir opéré ce renforcement de voitures malgré la demande de l'État de ne pas renouveler les circulations supplémentaires pendant les vacances d'hiver des trains dits de la pointe neige en raison « d'extrêmes contraintes pesant sur le parc de matériel roulant ». Il y est cependant précisé que l'allongement du train ne permet pas de desservir les gares de Crest, Die et Chorges - la longueur des quais n'offrant pas toutes les conditions de sécurité indispensables à l'accueil de nos voyageurs. Le député a saisi Guillaume Pépy pour lui préciser que ce train, y compris en composition renforcée, s'est toujours arrêté à Chorges sans entrave, aussi le député comprend mal qu'il ne soit pas possible de contingerer les réservations des places pour Chorges dans des voitures désignées pouvant adéquatement s'arrêter à quai, à l'instar des lignes pour lesquelles on fait monter les usagers de certaines destinations en tête pour une même rame. Commune éminemment touristique, Chorges voit ces dernières années se développer son activité et son offre d'hébergement notamment en support de la station de Réallon. Avec l'appui de la Région, elle a investi plus de 500 000 euros dans l'aménagement du site de la gare (rond-point, arrêt de bus, passage et protection pour les piétons se rendant à la gare) et du rond-point de la Nationale 94. Cet arrêt, à plus de 20 km de la gare d'Embrun étant essentiel tant à la mobilité touristique que résidentielle, Joël Giraud a demandé à la SNCF d'étudier toute solution possible pour le maintien de sa desserte en période de renforcement des trains.

### Projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles

Après plus de 8 heures de débats en commission, et de 19 heures d'examen en séance publique, le projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles a été adopté le 17 mai dernier en première lecture avec 115 voix pour et 29 voix contre.

Au-delà du fait qu'il s'agissait là de l'un des engagements présidentiels majeurs, ces nouveaux dispositifs auront, dès leurs publications au Journal Officiel de la République Française, une conséquence directe et immédiate sur les affaires de viols sur mineur(e)s en cours. Le délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineur(e)s est allongé de 20 à 30 ans, la preuve de la contrainte morale ou de la surprise, éléments constitutifs des agressions sexuelles, pour les mineur(e)s de moins de 15 ans est considérablement facilitée, l'abus de vulnérabilité sera reconnu dès lors que la victime ne disposait pas du discernement nécessaire pour consentir ces actes. Cette disposition s'appliquera de façon rétroactive. De plus, lors d'atteintes sexuelles, sans « violences, contrainte, menace ou surprise », les peines sont doublées, pouvant atteindre 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende. Le magistrat, dans l'hypothèse où le viol ne pourrait être caractérisé, devra juger si les faits constituent alors une atteinte sexuelle afin que l'auteur ne reste pas impuni.

L'infraction d'outrage sexiste, élargie par amendement des députés LaREM aux personnes LGBTQ+ (appartenant ou relatif à la communauté homosexuelle, bisexuelle, transgenre, transsexuelle ou queen), est créée afin de lutter contre le harcèlement de rue et la notion de harcèlement sexuel ou moral est étendue aux actions non répétées mais menées par plusieurs personnes à l'encontre d'une même victime, afin de lutter contre « les raids numériques ».

### Quelques textes débattus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

#### Adoptés par le Parlement

Projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants

Projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 16 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité

Projet de loi relatif à la protection des données personnelles

#### Adoptés par l'Assemblée nationale et à l'étude du Sénat (au 23/05/2018)

Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense

Projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire

Projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

#### En cours

Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable

Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-1608 du 27 novembre 2017 relative à la création d'un régime de résolution pour le secteur de l'assurance

Projet de loi pour un État au service d'une société de confiance

Projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Projet de loi relatif à l'élection des représentants au Parlement européen

Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace



# EUROPE / INTERNATIONAL

**À Bruxelles Joël Giraud a demandé que les interventions régionales de l'Union Européenne se recentrent sur les territoires victimes de la mondialisation et ceux qui mènent des stratégies macro régionales**

Après Tallin (Estonie) où il s'était illustré par une volée de bois vert contre les rabais officiels ou déguisés consentis à certains États pourtant riches, Joël Giraud a récidivé en février au Parlement Européen à Bruxelles. S'agissant des politiques de cohésion le rapporteur général des finances a plaidé pour des financements recentrés sur les territoires victimes de la mondialisation mais aussi ceux qui veulent sortir d'une politique de guichet au profit de stratégies intégrées comme les stratégies macro régionales... Ce qui est le cas des Alpes.

**Joël Giraud aux USA pour rencontrer le Congrès américain et Christine Lagarde au FMI**

Les présidents (Éric Woerth et Vincent Éblé) et rapporteurs généraux (Joël Giraud et Albéric de Montgolfier) des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont rendus à Washington du 16 au 18 mai 2018. Ensemble, ils ont rencontré de nombreuses personnalités du secteur des finances, spécialistes des questions budgétaires et fiscales, des représentants des commissions des finances du Congrès américain, ainsi que la Présidente du Fonds Monétaire International (FMI), Christine Lagarde, et les dirigeants de la Réserve fédérale, de la Banque mondiale et du Trésor américain. De nombreux dossiers ont été évoqués au cours des diverses réunions de travail. S'agissant des États-Unis, il a été question de la réforme fiscale et de ses impacts budgétaire, économique et monétaire, de la situation sur le marché du travail, de la politique commerciale (l'augmentation des droits de douane sur l'acier et l'aluminium notamment ne semble pas devoir donner lieu à une guerre tarifaire ou commerciale,



En réunion à la direction du Trésor américain



Avec Christine Lagarde au FMI

car il existe de nombreuses exemptions) et enfin de la déréglementation financière. Au sujet des risques externes aux États-Unis, les interlocuteurs ont souligné les incertitudes concernant les pays émergents, notamment l'Argentine, la Turquie, le Brésil et les pays du nord de l'Afrique, la situation politique en Italie, qui pourrait avoir des conséquences économiques nationale et européenne et plus globalement tous les gouvernements populistes, la situation d'endettement de la Grèce qui n'apparaît pas résolue. En ce qui concerne le Brexit, il n'apparaît pas comme un risque de premier plan aux États-Unis, qui considèrent qu'une solution sera trouvée avec l'Union européenne afin de préserver les intérêts des deux parties. Par ailleurs, les États-Unis privilégieront toujours leur accès à un marché de 500 millions de consommateurs, plutôt qu'au seul marché de la Grande-Bretagne.

## Erasmus Universel

Joël Giraud a signé l'appel européen « Erasmus Universel » de l'EGAM (Mouvement antiraciste européen) afin de généraliser la circulation des jeunes en Europe en vue d'approfondir la démocratie. Toutes et tous les jeunes d'Europe, notamment celles et ceux qui sont les plus exclus pour des raisons sociales, raciales et territoriales, seront engagés ensemble dans cette initiative. Il s'agit non seulement d'un changement d'échelle, mais également d'un changement de nature du programme qui a fait aimer l'Europe et circuler plus de 9 millions de personnes depuis 1987. Concrètement, cela veut dire des années ou mois d'échange ou de séjour à l'étranger pour tous les étudiants, apprentis et jeunes chômeurs, des voyages de classe ou des échanges courts pour tous les lycéens, collégiens et élèves de primaire. Un

accompagnement pédagogique fera en sorte que cette circulation implique un rejet du racisme et de l'antisémitisme et une adhésion aux valeurs de la démocratie. En effet, la circulation seule n'implique pas forcément humanisme et ouverture sur le monde. Retrouver la tribune sur <http://www.erasmus-universel.com/>.

## « La Grande Marche pour l'Europe »

« La Grande Marche pour l'Europe » lancée par la République En Marche et son délégué général Christophe Castaner s'est déroulée sur toute la France du 7 avril au 9 mai avec comme objectif celui de rencontrer les citoyens pour savoir ce que représente l'Europe pour eux et quelles sont leurs attentes, dans le but de monter un programme. Dans les Hautes-Alpes, la campagne a été lancée officiellement le samedi 7 avril par le député Joël Giraud et l'ancien sénateur, ministre, secrétaire d'État, maire de Gap et député européen Pierre Bernard-Reymond. Elle s'est clôturée ce dimanche 13 mai avec Joël Giraud sur le marché de Briançon, après plus d'un mois de porte à porte ou de présence sur les marchés ou les militants de la République En Marche ont recueilli les avis des citoyennes et citoyens hauts alpins sur le devenir de l'Union Européenne.



# HAUTES-ALPES

## Cérémonie des vœux

N'étant plus maire de L'Argentière-La Bessée, la commune où il présentait régulièrement ses vœux à la fois comme député et comme premier magistrat, Joël Giraud a présenté cette année ses vœux en deux temps. Tout d'abord des vœux conjoints avec le Président de la commission des finances Éric Woerth et l'ensemble du personnel du service des finances de l'Assemblée nationale, le mercredi 17 janvier à Paris et, en circonscription, dans la commune nouvelle d'Aubessagne qui regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier les anciennes communes de Saint-Eusèbe-en-Champsaur, Les Costes et Chauffayer le samedi 27 janvier. Pour Joël Giraud, il s'agissait là d'un symbole, lui qui a bataillé tout l'automne pour amender en faveur des communes rurales la loi de Finances 2018. Combat qui se traduit par la fin de la baisse de la dotation de fonctionnement des collectivités locales, mais aussi la fin du plancher en nombre d'habitants (qui était à 1000 habitants) qui excluait les fusions des communes de petite taille du bénéfice de la bonification de 5% de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le rapporteur général des finances a également présenté les nouveaux dispositifs de remplacement de la réserve parlementaire et qui vont se traduire pour les Hautes-Alpes, par un surcroît de 547 000 € de dotation d'équipement des territoires ruraux et la création d'un fonds départemental de 158 000 € pour la vie associative.

## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à Embrun

Saisi en juillet 2017 par plusieurs habitants de l'immeuble des Fauvettes et du quartier de la Belotte à Embrun suite à l'apparition de nombreuses fissures dans les murs des immeubles, le député était immédiatement intervenu auprès du Préfet Philippe Court afin de soutenir la démarche de Madame le Maire d'Embrun pour qu'un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soit constitué dans les meilleurs délais. Il avait ainsi saisi Gérard Collomb ministre de l'Intérieur pour soutenir avec insistance cette démarche. Joël Giraud se félicite de l'issue positive qui permettra aux sinistrés d'engager des démarches auprès de leurs compagnies d'assurance pour obtenir les dédommagements nécessaires suite aux nombreux dégâts dont ils ont été victimes.

## Demande d'aide exceptionnelle de l'État pour les travaux du Pas de L'Ours

Profitant d'une séance à l'Assemblée nationale Joël Giraud a remis à Édouard Philippe un courrier afin de l'alerter sur la situation que connaît le territoire du Queyras suite au glissement de terrain dans le secteur du Pas de l'Ours. Il a rappelé combien ce secteur surveillé pourtant depuis plusieurs années, venait de connaître une catastrophe naturelle susceptible de causer des risques importants de rupture de tout le versant incluant la route départementale mais également des risques d'inondations avec vague de submersion en aval, insistant sur le fait que la RD 947 était désormais condamnée, isolant totalement les populations de Ristolas et Abriès. Il a sollicité une aide exceptionnelle de l'État rappelant que celui-ci avait débloqué, pour l'effondrement du Chambon, sinistre qui était en volume dix fois moindre, une dotation exceptionnelle de solidarité à hauteur de plus de 13 millions d'euros dont près de 11 millions consacrés au tunnel de déviation sur la RD 1091, afin de venir en aide à un département (l'Isère) dont les moyens financiers ne sont, et de loin, en rien comparables à ceux des Hautes-Alpes. Le Conseil départemental a fait l'effort de voter en mai 2017 une enveloppe d'un million d'euros pour ce dossier et prévoit des travaux qui devraient s'échelonner entre 2018 et 2020 mobilisant 25 millions d'euros dont 8,5 millions d'euros sont engagés en 2018 pour réaliser une première tranche de la route du côté opposé au glissement.



## 220 000 euros pour rénover la gendarmerie de Briançon

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb a annoncé dans le plan de modernisation des bâtiments de police et de gendarmerie un effort particulier en 2018 qu'avait particulièrement souhaité le rapporteur général de la commission des finances Joël Giraud, député de la 2<sup>e</sup> circonscription des Hautes-Alpes. Le département ne sera donc pas en reste puisque ce plan inclut la rénovation du système de chauffage de la caserne de gendarmerie de Briançon (qui regroupe aussi le PGHM) pour 220 000 euros.

## Mauvaise réception TNT : Joël Giraud sollicite l'aide du secrétaire d'État chargé du Numérique

Le député a appelé l'attention du secrétaire d'État chargé du Numérique, Mounir Mahjoubi sur les problèmes de réception de la TNT dans plusieurs secteurs du département, notamment la plaine de Serre-Ponçon, l'Embrunais et le Guillestrois et plus généralement a demandé qu'une solution efficace et pérenne soit apportée sur l'ensemble du département.

## Projet Régional de la Santé PRS 2

Présenté par l'Agence Régionale de la Santé ARS PACA en conférence territoriale de santé des Hautes-Alpes le 19 avril, ce document permet de disposer des données prospectives qui fondent le Plan Régional Santé jusqu'en 2023. Plusieurs points interpellent le député. Le plus sensible est celui du projet de fermeture nocturne des urgences du Centre Hospitalier d'Embrun, programmée avec une organisation à construire avec le CHICAS – SAMU 05 et les médecins libéraux pour la permanence des soins, problématique sur laquelle Joël Giraud a alerté le directeur de l'ARS. Il souhaite que le PRS 2018–2023 soit revu sur ce plan afin de continuer à recevoir les patients dans les conditions actuelles. Joël Giraud sera extrêmement vigilant sur l'activité des Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) infanto-juvénile du Briançonnais, les lits de médecine et de SSR du CHBD à Laragne, la demande de scanner d'Embrun, les demandes d'autorisations de cancérologie de la communauté médicale du CHEB, le projet d'unité neuro-vasculaire pour la prise en charge des AVC porté par le CHICAS qui n'est pas dans le projet, la coronarographie.

## Mouvements préfectoraux

Cécile Bigot-Dekeyzer, précédemment directrice de cabinet de Barbara Pompili (secrétaire d'État chargée de la Biodiversité) et directrice adjointe de cabinet de Ségolène Royal (ex-ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) a rejoint en fin d'année notre département, à la tête de la préfecture des Hautes-Alpes, succédant ainsi à Philippe Court. En sous-préfecture de Briançon, Jean-Bernard Iché, a pris ses fonctions lundi 9 avril. Il était directeur départemental de la Cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loire. Il succède à Isabelle Sendrané. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leurs fonctions.

# VISITES DE PERSONNALITÉS

## Le ministre Gérald Darmanin en visite à Briançon

À l'invitation de Joël Giraud, le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérald Darmanin s'est rendu à Briançon le lundi 8 janvier pour échanger avec les élus et acteurs publics locaux. La journée a été riche d'échanges pour ces deux hauts-responsables des finances publiques amenés à collaborer étroitement dans le cadre de leurs fonctions respectives et qui ont passé près de six mois côte à côte sur les bancs de l'hémicycle.

Le ministre s'est d'abord vu présenter en mairie de Briançon les projets de restructuration du Fort des Têtes et de renouvellement urbain avec l'aménagement du quartier Cœur de ville, en présence de la préfète, de la sénatrice, du président du Conseil départemental, du maire de Briançon, de nombreux maires et élus de briançonnais. Deux projets pour lesquels Bercy a un rôle important en termes de défiscalisation au travers de la loi Monument historique, mais aussi soutenus par la prolongation du dispositif Pinel dans les zones de restructuration militaires par un amendement de Joël Giraud. Le ministre s'est alors rendu sur site afin de poser la première pierre de la médiathèque, élément phare de ce projet de renouvellement urbain.

Il a ensuite été invité à inaugurer la maison de l'État, louant cet exemple concret de modernisation intelligente de l'action publique dans les territoires avec le rassemblement des services publics dans un lieu unique pour faciliter la vie des usagers. Il a salué chaleureusement Joël



Giraud pour avoir co-construit le budget avec le Gouvernement ces six derniers mois avec une efficacité et une technicité rares.

Le rapporteur général du budget a souligné en retour l'écoute et la collaboration fructueuse entre les parlementaires et le ministre du Budget et ses équipes, lui ayant permis d'exercer pleinement ses fonctions de rapporteur et de faire

entendre les spécificités territoriales dans la définition de la politique fiscale. Il a également insisté sur l'importance du sous-préfet dans les territoires ruraux dont le rôle de coordination locale est gage à la fois d'efficacité de l'action publique et de proximité dans la relation des citoyens à l'État.

Le ministre a ensuite participé à un temps d'échange, notamment sur la fiscalité locale lors d'un déjeuner républicain en présence de nombreux élus locaux.

La deuxième partie de journée fut consacrée à une rencontre avec des agents et représentants d'organisations syndicales de la Direction départementale des finances publiques, et la tenue d'un Forum de l'Action publique 2022 en présence d'agents des trois fonctions publiques dans la maison de l'État. L'occasion pour le ministre de la Fonction publique de rappeler la nécessité de moderniser l'environnement de travail des agents publics et de lancer une grande concertation sur l'évolution du statut et du traitement des fonctionnaires, évoquant mobilité professionnelle, sens de l'intérêt général ou reconnaissance du mérite, mais aussi revalorisation de l'image de la fonction publique.

Gérald Darmanin a terminé par une opération de contrôle conjoint de la Police aux frontières et des douanes au point de passage autorisé de Montgenèvre sous des trombes de neige.



## Rencontres avec le Président de l'Assemblée nationale

François de Rugy, répondant à l'invitation de Joël Giraud s'est rendu dans les Hautes-Alpes jeudi 29 mars.



Sa journée a débuté avec l'inauguration du collège Simone Veil de la Bâtie-Neuve. Ce fut l'occasion pour le président de l'Assemblée nationale d'évoquer le parcours de cette femme d'exception, rescapée des camps de la mort dont les cendres vont être transférées au Panthéon cet été. Émotion, humilité et reconnaissance étaient au rendez-vous pour honorer la mémoire de celle qui fut et demeure pour la condition féminine et pour la construction européenne un véritable symbole. En donnant le nom de « Simone Veil » au collège de la Bâtie-Neuve, les élus et la communauté éducative ont rendu hommage en présence de tous les collégiens à une Grande Dame de notre République et de l'histoire de notre pays.



Collège de la Bâtie-Neuve



La journée du Président de l'Assemblée nationale s'est poursuivie avec la visite du domaine de Charance à Gap et la signature entre le Parc national des Écrins et le service départemental des Hautes-Alpes de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), d'un protocole de coopération pour la protection de la biodiversité, qui fixe les objectifs communs des deux établissements pour la protection de la biodiversité terrestre et aquatique, de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques qui constituent des enjeux importants pour le département des Hautes-Alpes.



Visite du domaine de Charance



Signature du protocole de coopération pour la protection de la biodiversité

# LA NATION RECONNAISSANTE

## Joël Giraud a représenté le Président de l'Assemblée nationale lors de l'hommage national rendu aux militaires tués au Mali

Mardi 27 janvier, la Nation a rendu hommage, à Valence, aux deux militaires tués mercredi 21 février au Mali dans le cadre de l'opération Barkhane, dont le maréchal des logis-chef haut-alpin Émilien Mougin. Le Président de l'Assemblée nationale François de Rugy a été représenté à cette cérémonie par le rapporteur général de la commission des finances, le député Joël Giraud qui a souhaité « *ainsi s'associer à la douleur de la famille et à l'hommage de la Nation envers ses fils morts pour la liberté dont un valeureux haut-alpin qui laisse derrière lui une femme et deux enfants en bas âge* ».

## Les médaillés et sélectionnés olympiques reçus à l'Élysée par le Président de la République

Une cérémonie belle et émouvante s'est tenue vendredi 13 avril au Palais de l'Élysée où le Président de la République avait convié les sélectionnés aux Jeux Olympiques d'hiver et aux Jeux Paralympiques de PyeongChang afin de les féliciter de leur engagement, symbole d'une France qui gagne en présence de la ministre des Sports Laura Flessel, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées Sylvie Cluzel. Joël Giraud n'aurait pas voulu manquer ce rendez-vous où il a rendu hommage notamment aux sportifs haut-alpins. Parmi les athlètes, on notait la présence de Charlotte Bankes, Terence Tchiknavorian, Arthur Bauchet et Richard Jouve. Seul Pierre Vaultier (retenu à Sölden) manquait à l'appel. À cette occasion, Arthur Bauchet et Richard Jouve ont été faits chevaliers dans l'Ordre National du Mérite et Joël Giraud a remis la médaille de l'Assemblée nationale aux quatre champions hauts-alpins.



La délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes à l'Assemblée nationale

## Pluie de médailles sur les Hautes-Alpes, et en particulier pour la 2<sup>e</sup> circonscription, au Concours général agricole

Les 14 médaillés du Concours général agricole qui a eu lieu pendant le salon de l'Agriculture à Paris étaient reçus lundi 9 avril au Conseil départemental des Hautes-Alpes par le président Jean-Marie Bernard en présence de la préfète Cécile Bigot-Dekeizer et des députés des Hautes-Alpes. Joël Giraud leur a remis la médaille de l'Assemblée nationale en les félicitant d'être des ambassadeurs efficaces des savoir-faire du territoire.

## La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes en visite à l'Assemblée nationale

Mercredi 23 mai, une délégation de la CCI 05 emmenée par leur Président Eric GORDE a visité l'Assemblée nationale. Cette visite, qui a duré plus d'une heure trente, a été accompagnée par une guide de l'Assemblée qui a pu leur montrer les richesses exceptionnelles de ce bâtiment. La délégation a ensuite été reçue par Joël Giraud, dans son bureau de rapporteur général de la commission des Finances. L'occasion pour tous de poser des questions, de revenir sur le travail parlementaire et d'aborder quelques points particuliers concernant les Hautes-Alpes.



Les médaillés et sélectionnés olympiques à l'Élysée

Directeur de la publication : Joël Giraud

Crédit photos : © Joël Giraud,

© Assemblée nationale 2018

© Parc national des Écrins

© MV

Réalisation et impression : Éditions du Fournel  
ZA Les Sablonnières – 05120 L'Argentière-La Bessée

Tél. 04 92 23 15 75

contact@editions-fournel.fr

www.editions-fournel.fr



**Assemblée nationale**  
**Bureau de Joël Giraud**  
126 rue de l'Université  
75007 PARIS

Tél. 01 40 63 96 74 / 06 45 29 02 01

**Permanence**  
**parlementaire**

10 avenue de Vallouise

05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Tél. 04 92 21 33 81 / 06 60 06 83 81



contact@joelgirauddepute.fr  
Blog : <http://joelgirauddepute.fr/>